



Association des  
Consultants en Lactation  
Professionnels de santé

**Dossier à retourner :**  
**DOSSIER LYON : avant le 15 avril 2009**  
**DOSSIER BORDEAUX : avant le 1<sup>er</sup> juin 2009**

**à l'adresse suivante :**  
ACLP, Sylvie Balmer  
23 rue des Coudifles  
33990 HOURTIN

**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION 2009-2010  
DE CONSULTANT EN LACTATION  
(préparant à l'examen IBCLC de juillet 2010)**

**Site choisi :**  **Lyons**       **Région Bordelaise**

**1. Identité stagiaire**

**Nom :** .....      **Prénom :** .....  
**Date de naissance :** .....      **Lieu :** .....  
**Profession :** .....

Coordonnées personnelles :

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél Fixe : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
Tél portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
Fax : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Coordonnées professionnelles :

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
Poste : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

**En cas de prise en charge :**  
**Identité Employeur co-signataire de la convention**

**Nom :** .....

**Adresse :** .....  
.....  
.....

**Adresse courrier si différente :** .....  
.....

**Personne en charge du dossier :** .....

**Téléphone :** .....

**Mail :** .....

## 2. Conditions d'accès à la formation.

---

Les conditions d'accès à la formation sont celles requises pour se présenter à l'examen IBLCE (cf .feuille jointe).

Elles sont basées principalement sur votre formation initiale et sur le nombre de vos heures de contact direct avec les familles autour de la pratique de l'allaitement maternel.

### a. Formation initiale (cochez la case correspondante) :

- Diplôme médical ou paramédical (sage-femme, infirmière D.E., infirmière puéricultrice D.E.), avec au minimum 2000 heures de contact direct avec les familles autour de la pratique de l'allaitement maternel.
- Doctorat en médecine (ou diplôme médical de niveau doctorat) avec au minimum 900 heures de contact direct avec les familles autour de la pratique de l'allaitement maternel.
- Diplôme universitaire de sciences humaines et sociales avec un minimum de 3500 heures de contact direct avec les familles autour de la pratique de l'allaitement maternel.

### b. Calcul des heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement maternel.

Afin de déterminer si vous pouvez vous présenter à cet examen, nous avons besoin de connaître le nombre total d'heures que vous avez effectuées à ce titre et de savoir comment vous avez effectué ce calcul.

Les heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement sont définies comme le temps passé à s'occuper d'allaitement maternel avec les mères et les bébés. Habituellement, il s'agit d'une relation interpersonnelle individuelle en face à face ou par téléphone. Toutefois, les consultations et les préparations à l'allaitement maternel effectuées en groupe peuvent faire partie de vos heures de contact direct. Vous pouvez utiliser votre expérience sur autant d'années qu'il est nécessaire sans toutefois utiliser l'expérience acquise au cours de vos études initiales. Exception : si vous avez suivi des études ou des formations complémentaires à votre formation initiale au cours desquelles vous avez effectué des heures de contact direct auprès de mères et de bébés, celles-ci peuvent être comptabilisées.

Si besoin, vous pouvez inclure les heures que vous êtes certain d'accomplir entre le moment de votre candidature et le 31 mars 2010 (date d'inscription à l'examen IBLCE de juillet 2010). Ces heures doivent être décomptées sur une ligne séparée du tableau. Avant l'examen, il vous sera demandé de justifier que vous avez bien effectué ces heures.

**Utilisez le tableau ci-joint** (photocopiez et ajoutez autant de feuilles que nécessaire). Utilisez une ligne par poste occupé ou pour détailler chacune de vos différentes expériences. Si vous avez travaillé dans différents endroits au cours d'une même période, utilisez des lignes séparées.

**1<sup>ère</sup> colonne : Titre ou fonction**

Portez ici votre titre ou la fonction que vous occupez.

**2<sup>ème</sup> colonne : Expérience professionnelle (service ou fonction)**

Décrivez brièvement la nature de votre travail (ex : suite de couches, salle de naissance, préparation à l'accouchement...)

**3<sup>ème</sup> colonne : Dates de début et de fin de poste**

Précisez les dates de début et de fin du poste occupé. Changez de ligne si une modification de vos responsabilités a entraîné un changement dans le nombre de vos heures de contact direct alors que vous occupez ce même poste.

**4<sup>ème</sup> colonne : Lieu d'exercice**

Ecrivez le nom de votre employeur ainsi que votre lieu de travail (structure, lieu géographique).

**5<sup>ème</sup> colonne : Total de semaines travaillées par poste (A)**

Traduire la période comprise entre les dates reportées dans la 3<sup>ème</sup> colonne en semaines et soustraire le nombre total de semaines non travaillées pendant cette période (congés annuels, arrêts maladie, fêtes...).

**6<sup>ème</sup> colonne : Moyenne d'heures travaillées par semaine à ce poste (B)**

Précisez le nombre d'heures travaillées par semaine. Si vous travaillez à temps partiel ou sur des rythmes différents d'une semaine à l'autre ou d'une saison à l'autre au même poste et avec les mêmes responsabilités, faites une moyenne de votre nombre d'heures travaillées par semaine.

**7<sup>ème</sup> colonne : Total des heures travaillées à ce poste (C)**

Calculez le nombre total d'heures travaillées à chaque poste en multipliant le nombre moyen d'heures travaillées par semaine (A) par le nombre total de semaines travaillées (B).

**8<sup>ème</sup> colonne : Pourcentage de ce temps consacré au contact direct**

Faites le rapport entre le nombre d'heures travaillées par jour et les heures que vous consacrez au contact direct autour de la pratique de l'allaitement maternel (exemple : en maternité, 40% à 70% du temps travaillé ; en néonatalogie, 5 à 10%...).

Pour plus d'informations sur le nombre d'heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement maternel requises pour se présenter à l'IBLCE, vous pouvez vous référer aux sites suivants : [www.iblce-europe.org](http://www.iblce-europe.org) ou [www.ilca.org](http://www.ilca.org).

### 3. Prise en charge et coût de la formation

(cochez la case correspondante) :

**La formation est à ma charge.**

Il sera établi un contrat de formation professionnelle  
(en application de l'article L920-13 du Code du Travail).

Coût de la formation :

**TARIF 2009/2010 : 2800€ \***

**La formation sera prise en charge par mon employeur.**

Il sera établi une convention de formation professionnelle  
(en application de l'article L920-1 du Code du Travail).

Coût de la formation :

**TARIF 2009/2010 : 3255€ \***



**\* Ces prix ne comprennent ni les frais d'hébergement et de repas, ni les frais de littérature spécialisée, ni les frais d'examen IBLCE (environ 400 euros).**

#### Les paiements seront échelonnés comme suit :

- ✓ 20% du prix de la formation est dû à la confirmation de l'inscription, au titre des droits d'inscription, lors de la signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle. Ce versement ne sera pas remboursé en cas de non participation à la formation.
- ✓ 30% du prix de la formation est dû à la fin du premier module,
- ✓ 20% du prix de la formation est dû à la fin du deuxième module,
- ✓ 20% du prix de la formation est dû à la fin du troisième module,
- ✓ 10% du prix de la formation est dû à la fin du quatrième module.

#### **Pour une formation individuelle :**

560 euros à la signature du contrat;  
840 euros à l'issue du 1<sup>er</sup> module;  
560 euros à l'issue du 2<sup>ème</sup> module;  
560 euros à l'issue du 3<sup>ème</sup> module;  
280 euros à l'issue du 4<sup>ème</sup> module.

#### **Pour une formation payée par l'employeur :**

651 euros à la signature de la convention;  
976,50 euros à l'issue du 1<sup>er</sup> module;  
651 euros à l'issue du 2<sup>ème</sup> module;  
651 euros à l'issue du 3<sup>ème</sup> module;  
325,50 euros à l'issue du 4<sup>ème</sup> module.

#### 4. Détail de la formation : dates, contenu.

---

Au total 200 heures de formation continue comprenant :

- ▶ 18 jours (soit 140 heures) de formation en groupe sous forme de quatre modules fixés aux dates suivantes

##### Lyon, à Valpré:

**Module 1: du 23 au 26 juin 2009**  
**Module 2: du 6 au 10 novembre 2009**  
**Module 3: du 26 au 29 janvier 2010**  
**Module 4: du 26 au 30 mars 2010**

##### Région Bordeaux, Au Teich : « Maison de la Nature de Bassin d'Arcachon »

**Module 1: du 8 au 11 septembre 2009**  
**Module 2: du 12 au 16 décembre 2009**  
**Module 3: du 9 au 12 mars 2010**  
**Module 4: du 27 au 31 mai 2010**

- ▶ la pratique (40 heures de stage minimum, sur un autre site que son lieu de travail)
- ▶ la rédaction et présentation d'un mémoire ou d'un projet, dont le thème est lié à l'allaitement maternel

L'étude personnelle de la littérature spécialisée en complément à la formation est recommandée ainsi que la mise en application du contenu de la formation dans sa pratique professionnelle.

Il sera remis à la fin de la formation une attestation de formation de 200 heures.

#### 5. Lettre de motivation

---

Joignez à votre dossier une lettre de motivation où vous développerez plus particulièrement les points suivants :

- un bref aperçu de votre activité professionnelle et associative dans le domaine de l'allaitement ainsi que de vos expériences dans l'accompagnement maternel;
- le cas échéant, votre expérience personnelle d'allaitement maternel ;
- votre motivation pour participer au programme de formation et votre attente vis-à-vis de cette formation (projet professionnel...).

## 6. Pièces à joindre au dossier

---

- curriculum-vitae (avec photographie).
- photocopie du (ou des) diplômes ou certificat(s) vous permettant d'accéder à cette formation.
- tableau de décompte des heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement.
- attestations de travail (certificat de travail ou attestation signée par un chef de service ou le responsable du service) relatives aux heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement maternel
- lettre de motivation
- Attestation d'assurance (Responsabilité civile individuelle ou professionnelle)

Chaque dossier d'inscription sera examiné par le groupe chargé de la formation au sein de l'ACLP. Les personnes sélectionnées seront averties personnellement et recevront un contrat ou une convention de formation professionnelle. **L'inscription ne sera effective qu'à de la signature De ce contrat ou de cette convention, accompagné du premier versement.**

La formation se déroulera sur un des deux sites suivants selon la session choisie. Si vous choisissez un de ces hébergements, l'ACLP doit centraliser les réservations, c'est pourquoi nous vous demandons de **ne pas vous adresser directement au centre d'hébergement pour faire vos propres réservations, merci.**

Soit  
**Valpré Lyon**  
1 chemin de Chalin  
BP 165  
69131 Ecully Cedex  
Site : [www.valpre.com](http://www.valpre.com)

Soit  
**la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon**  
Parc Ornithologique du Teich, route du port  
33470 Le Teich  
site : [www.parc-ornithologique-du-teich.com](http://www.parc-ornithologique-du-teich.com)

Toute inscription implique l'acceptation des conditions de l'ACLP indiquées dans le programme de formation. En particulier, le fait que le matériel d'enseignement est strictement soumis au droit de reproduction ©, ce qui implique que les copies sont interdites. D'autre part, les documents ne seront pas remis à des tierces personnes sans autorisation.

Date : .....

Signature : .....

### Dossier à retourner :

**DOSSIER LYON : avant le 15 avril 2009**  
**DOSSIER BORDEAUX : avant le 1<sup>er</sup> juin 2009**

### à l'adresse suivante :

ACLP, Sylvie Balmer  
23 rue des Coudifles  
33990 HOURTIN

#### *Coordinatrice formation :*

Sylvie Balmer  
Tél / répondeur : 05 56 73 65 74  
e-mail : [formation@consultants-lactation.fr](mailto:formation@consultants-lactation.fr)

#### *Secrétariat formation :*

e-mail: [secretariat-formation@consultants-lactation.fr](mailto:secretariat-formation@consultants-lactation.fr)

### Identification ACLP nécessaire pour les prises en charge :

N° de déclaration d'existence ou N° agrément : 72 33 071 41 33  
N°siren : 497 682 930 000 27  
Code N.A.F. : 8559A

# ANNEXE

- Programme de formation
- Rôle et compétences d'un consultant en lactation IBCLC
- Feuille de calcul des heures de contact direct autour de la pratique de l'allaitement maternel.

**Grossesse- naissance- allaitement maternel dans le post partum  
immédiat :**

---

Grossesse / Alimentation de la mère en pré natal / Préparation à l'allaitement maternel  
La première tétée  
Établissement de l'attachement mère-enfant  
Les premiers jours - Cohabitation  
Les différentes positions au sein  
Le nouveau-né en bonne santé  
Anatomie orale du nourrisson  
L'état psychologique de la mère pendant le post-partum

**Le sein :**

---

Anatomie du sein  
Physiologie de la lactation  
Soins / examen / massages  
Problèmes de mamelons, crevasses, engorgements  
Augmentation ou diminution de la sécrétion lactée  
Extraction manuelle, tire-lait  
Maladies et chirurgie du sein  
Mastite / abcès du sein / Canal lactifère bouché / Galactocèle / Vasospasme

**Le lait maternel :**

---

Phases de la lactogénèse  
Composition et évolution du lait maternel  
Aspects nutritionnels, immunitaires et hormonaux du lait maternel des premiers jours jusqu'au sevrage  
Conservation et traitement du lait maternel – Rôle des Lactariums

**L'allaitement maternel des premiers jours au sevrage :**

---

Alimentation de la mère  
Le retour à domicile  
Les rythmes du nouveau né et du nourrisson  
L'allaitement maternel dans la famille – rôle du père  
Courbe de poids du nourrisson et développement de l'enfant  
L'enfant aux besoins intenses  
Diversification alimentaire et sevrage  
Allaitement maternel et travail  
Allaitement maternel du bambin, Co-allaitement, Grève de la tétée  
Fertilité, sexualité et contraception

**L'allaitement maternel dans des situations particulières :**

---

Relactation / lactation induite / allaitement maternel lors d'adoption  
Problèmes de succion  
Aides techniques à l'allaitement maternel  
Naissances multiples  
Prématurité, enfants malades ou handicapés  
Maladies de la mère et chirurgies mammaires  
Allaitement maternel et médicaments, tabac, alcool, polluants, drogues  
Aspect culturel de l'allaitement

**Sujets divers :**

---

L'allaitement maternel dans le cadre de la PMI  
Interprétation des recherches/ lecture critique  
Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, OMS/UNICEF  
L'Initiative Hôpital Ami des Bébé, OMS/UNICEF  
L'éthique professionnelle  
La relation d'aide  
La consultation d'allaitement / mise en place d'un dossier  
La formation continue  
Le rôle des associations

**Entraînement aux QCM,**

---

avec un QCM en fin de chaque module et un QCM blanc en fin de formation/ 4<sup>ème</sup> module.



## Rôle et compétences du consultant en lactation

Le consultant en lactation IBCLC :

- Possède les savoir-faire, savoirs et attitudes nécessaires pour proposer, y compris en cas de situation particulières, des consultations et des informations détaillées en matière de lactation, depuis la période précédant la conception et au-delà de l'âge de douze mois.
- Intègre des informations provenant des disciplines ou des domaines suivants en apportant ses soins aux familles allaitant : anatomie de la mère et de l'enfant, biochimie, immunologie, physiologie, pharmacologie, toxicologie, endocrinologie, maladies infectieuses, nutrition, pathologie, santé publique, recherche et interprétation de la recherche, anthropologie, questions éthiques et légales, psychologie, sociologie, croissance et étapes du développement, techniques.
- Utilise les connaissances actuelles sur la personnalité, le conseil, les théories familiales et les groupes en apportant un soutien pour l'allaitement.
- Intègre les aspects culturels, psychosociaux, nutritionnels et pharmacologiques de l'allaitement dans la pratique de consultant en lactation.
- Utilise des compétences en communication appropriées dans ses interactions avec les clients et les professionnels de santé.
- Entretient des relations de collaboration et de soutien avec les clients en appuyant sa pratique sur des soins individualisés, sur l'autonomie et la prise de décision éclairée par le patient et sur des soins de santé optimaux.
- Présente l'allaitement dans sa communauté, sur son lieu de travail et au sein des autres professions de santé.
- Utilise les principes de l'apprentissage des adultes lors des contacts éducatifs avec les clients, les autres professionnels de santé et la communauté.
- Interprète les recherches récentes afin d'évaluer l'opportunité de leur mise en pratique.
- Fonctionne et apporte sa contribution en tant que membre de l'équipe de soins, fournit un plan suivi et adresse de manière appropriée aux autres professionnels de santé et aux autres ressources de la communauté.
- Entretient un dossier détaillé pour chaque client.
- Respecte le Code Ethique de la profession, les lois et codes en vigueur dans son pays, et suit les réglementations en matière d'hygiène.
- Respecte les pratiques recommandées aux professionnels de santé dont les grandes lignes se trouvent dans le Code de Commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS.
- Entretient et améliore ses savoirs et savoir-faire grâce à une formation continue adéquate et régulière.

Pour plus de détails, voir « Standards of Practice for Lactation Consultants », publiés par l'Association Internationale des Consultants en Lactation (ILCA, 4101 Lake Boone Trail, Suite 201, Raleigh, NC 27607, Etats-Unis d'Amérique).

<b>Votre niveau d'étude ou qualification</b> ⇨	Titulaire d'un diplôme de niveau universitaire reconnu à BAC+ 3 (licence ou au-delà), ou professionnel de santé titulaire d'un diplôme de niveau équivalent (sage-femme, infirmière, puéricultrice, etc.)	Titulaire d'un diplôme de niveau universitaire reconnu à BAC+2 Et auxiliaire de puériculture	<b>Cas exceptionnel :</b> niveau de qualification autre <u>et</u> non professionnel de santé, ou conseillère allaitement dans un groupe de soutien de mères. Veuillez prendre contact avec le Bureau IBLCE de votre pays. Ou Mme Balmer coordinatrice formation ACLP	Titulaire d'un diplôme de niveau licence ou au-delà, centré sur la lactation humaine.	Médecin ou professionnel titulaire d'un diplôme médical de niveau doctorat
<b>Vous êtes dans la catégorie</b> ⇨	<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>Catégorie E<sup>(1)</sup></b>	<b>Catégorie C</b>	<b>Catégorie D</b>
<b>Nombre d'heures de conseillères allaitement pré-requis</b> ⇨	2500 h	4000 h	6000h	Ou 2500 h Conseillère allaitement  Ou 900h supervisées*	900h
<b>Option/ réduction sur le nombre d'heures pré-requis</b>	<b>Option G : - 500h</b> Si vous avez effectué <b>190h de formation spécifique</b> dans les domaines de la lactation et de l'allaitement correspondant à l'examen, dans les 3 ans qui précèdent l'examen. Cette formation correspond à celle proposée par l'ACLP.			* Les heures « supervisées » correspondent à des critères très stricts, qui ne sont actuellement pas réalisables en France	
	L'option G ne s'applique que pour les catégories A/B/E Il existe une option H non applicable en France				
<b>Au final <u>et</u> après formation spécifique, nombre d'heures de conseillères allaitement pré-requis</b> ⇨	<b>2000 h</b>	<b>3500 h</b>	<b>5500h</b>		

<sup>(1)</sup> Quelque soit votre niveau d'étude, et si vous n'êtes pas professionnel de santé, vous devez justifier de l'accomplissement d'une formation spécifique dans tous les domaines suivants : *anatomie et physiologie / sociologie / terminologie médicale / Conseil et communication / développement de l'enfant / Nutrition*  
Par « formation », on entend quatre heures au minimum d'éducation dans chacune des six disciplines ci-dessus, sous forme de cours de base ou d'introduction à la discipline, et non axés sur la lactation.

**CALCUL DES HEURES DE CONTACT DIRECT AUTOUR DE LA PRATIQUE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL** (Période non limitée)

Titre ou fonction	Expérience professionnelle (service ou fonction)	Date de début et de fin de poste	Lieu d'exercice	Total de semaines travaillées par poste (sauf congés) (A)	Moyenne des heures travaillées par semaine à ce poste (B)	Total des heures travaillées à ce poste C = A + B	% de ce temps consacré au contact direct (D)	Nombre total d'heures de contact direct à ce poste E = C x D
<b>NOMBRE TOTAL D'HEURES DE CONTACT DIRECT</b>								

